

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
LE 12 NOVEMBRE 2019

Membres présents : Mesdames PAILLET, CAYE, DOSSCHE, PRE, TISSERAND
Messieurs MIGUET, LOPEZ, BRUNEAU, VAN ROSSEM, BLISSON, LENARDUZZI, SMORAG,
DEMONT, LEMAUUR,

Absents excusés :

Mesdames BERRIER, CABANNE, KOZLOWSKI, MARIA
Messieurs CADARIO, PENOT, BATILLIOT, GOUYON
Madame MARIA ayant donné pouvoir à Madame CAYE
Madame CABANNE ayant donné pouvoir à Monsieur LENARDUZZI
Madame DE MICHIELI CARPENTIER ayant donné pouvoir à Monsieur MIGUET

Secrétaire de séance : Monsieur VAN ROSSEM

1. Ventes parcelles

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Anonyme d'habitation à Loyer Modéré Trois Moulins Habitat souhaite acquérir une emprise foncière représentant une surface d'environ 2614 m² (parcelles cadastrées section C numéro 1810 – 1861 – 2146 – 2149 – 2150 et 2151 sous réserve du document d'arpentage) pour réaliser un programme immobilier.

Il rappelle que le montant de la transaction a été fixé à 100 € HT le m² foncier, sur la base de l'avis délivré par le Service des Domaines,

Après en avoir débattu, le maire propose au conseil :

- ⇒ De fixer le montant à 90 € HT, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
- ⇒ D'accepter un paiement conditionné à l'obtention du permis de construire et / ou à l'octroi d'une subvention.
- ⇒ Que le paiement du prix soit à terme suivant un délai à déterminer avec la Société 3 Moulins Habitat.
- ⇒ De prévoir toutes procédures de désaffectation et de déclassement éventuels.
- ⇒ De demander au propriétaire de la parcelle cadastrée section C numéro 1908 d'effectuer un échange avec partie de la parcelle cadastrée section C n° 1810. Frais de géomètre à la charge de l'acquéreur.
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité vote pour la vente des parcelles

La séance est levée à 19H30